

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

*L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat mixte ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'établissement. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du comité syndical, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 3 mars 2026 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du syndicat mixte.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 3 février 2026 et est établi conformément aux règles de forme et de fond prévue par l'instruction budgétaire et comptable M57.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 300 000,00 €, la section d'investissement à 8100 000,00 €.

1. Priorités du budget

Le budget a été établi avec la volonté de pouvoir mener les projets de l'établissement à savoir :

- Poursuivre les études préalables au dépôt d'Objectif Meurthe (futur PAPI sur le bassin versant de la Meurthe) : étude de maîtrise d'œuvre, études environnementales, prestations topographiques et géotechniques, démarches foncières, concertation du public...
- Finaliser la construction (ou paiement) des aménagements de protection contre les inondations sur le bassin versant du Madon (la zone de ralentissement dynamique de crue à Hymont/Velotte, le chenal de crue et le système d'endiguement à Mirecourt, l'arasement des seuils et la renaturation du Madon à Ceintrey/Voinémont...) et les travaux de reméandrage du Madon à Lerrain
- Réaliser les études de danger sur les ouvrages existants sur le territoire et les régulariser
- Communiquer sur le risque inondation, et accompagner les habitants et les communes dans leur protection
- Mener l'étude quantitative sur le bassin versant de la Moselle afin d'anticiper le changement climatique et les étiages de plus en plus fréquents et de plus en plus sévères
- Définir un niveau de cotisation des EPCI permettant d'assurer le financement des projets importants prévus au cours de cette prochaine décennie.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services mais également des dépenses d'études.

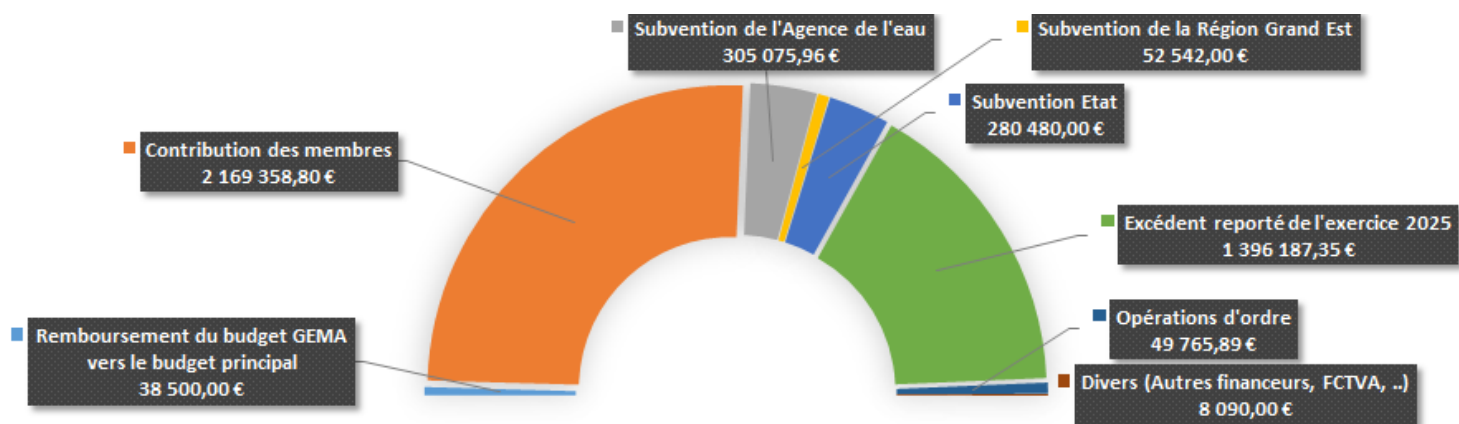
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2026 représentent un montant de 4 300 000,00 euros.

Elles sont composées principalement de la cotisation des EPCI membres soit 3,80 € par habitant en 2026 (montant identique à l'année passée) ainsi que de la participation des Départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges (20 000 € chacun) et de la Région Grand Est (10 000 €).

Une part importante des recettes de fonctionnement provient également de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est qui participent à l'animation de la structure (frais de personnel) et/ou des actions de l'EPTB (ex : études).

Une partie des recettes provient également du remboursement des frais de personnel et de fonctionnement du budget annexe. En effet, l'EPTB étant un syndicat à la carte, certains EPCI membres ont choisi de transférer ou déléguer la compétence gestion des milieux aquatiques au syndicat.



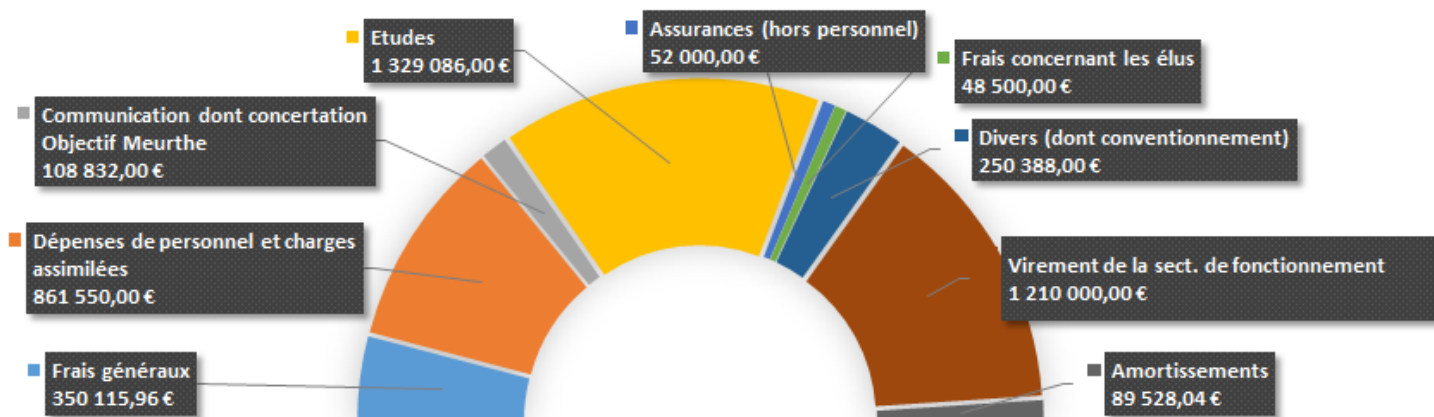
Budget primitif 2026			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	38 500,00		38 500,00
74 - Dotations et participations	2 815 496,76		2 815 496,76
75 - Autres produits de gestion courante			
013 - Atténuations de charges	50,00		50,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 396 187,35		1 396 187,35
Total recettes réelles	4 250 234,11		4 250 234,11
042 – Op. D'ordre de transfert entre sections	49 765,89		49 765,89
Total recettes d'ordre	49 765,89		49 765,89
Total recettes de fonctionnement	4 300 000,00		4 300 000,00

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais relatifs au personnel (ex : rémunérations, frais de mission, assurances,...), les frais relatifs aux élus (ex : indemnités, frais de mission,...), les frais liés aux locaux (ex : loyer, gardiennage, ...), les achats de matières premières et de fournitures (ex : carburant, maintenance,...), les prestations de services (ex : veille foncière, passage de drones,...), l'entretien des ouvrages ainsi que certaines études ne donnant pas lieu à travaux (étude quantitative, études de danger, juridiques, environnementales,...).

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 28,71 % des dépenses réelles de fonctionnement, les études notamment liées aux Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) et à l'étude quantitative à 44,29 %.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du syndicat à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	1 840 033,96		1 840 033,96
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	16 200,00		16 200,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 483 341,96		1 483 341,96
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	339 892,00		339 892,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	600,00		600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	861 550,00		861 550,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 000,00		8 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 900,00		11 900,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	841 650,00		841 650,00
65 - Autres charges de gestion courante	293 888,00		293 888,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00		5 000,00
Total dépenses réelles	3 000 471,96		3 000 471,96
023 – Virement à la sect. D'investissement	1 210 000,00		1 210 000,00
042 – Dot.amort.immos incorporelles	89 528,04		89 528,04
Total dépenses d'ordre	1 299 528,04		1 299 528,04
Total dépenses de fonctionnement	4 300 000,00		4 300 000,00

3. La section d'investissement

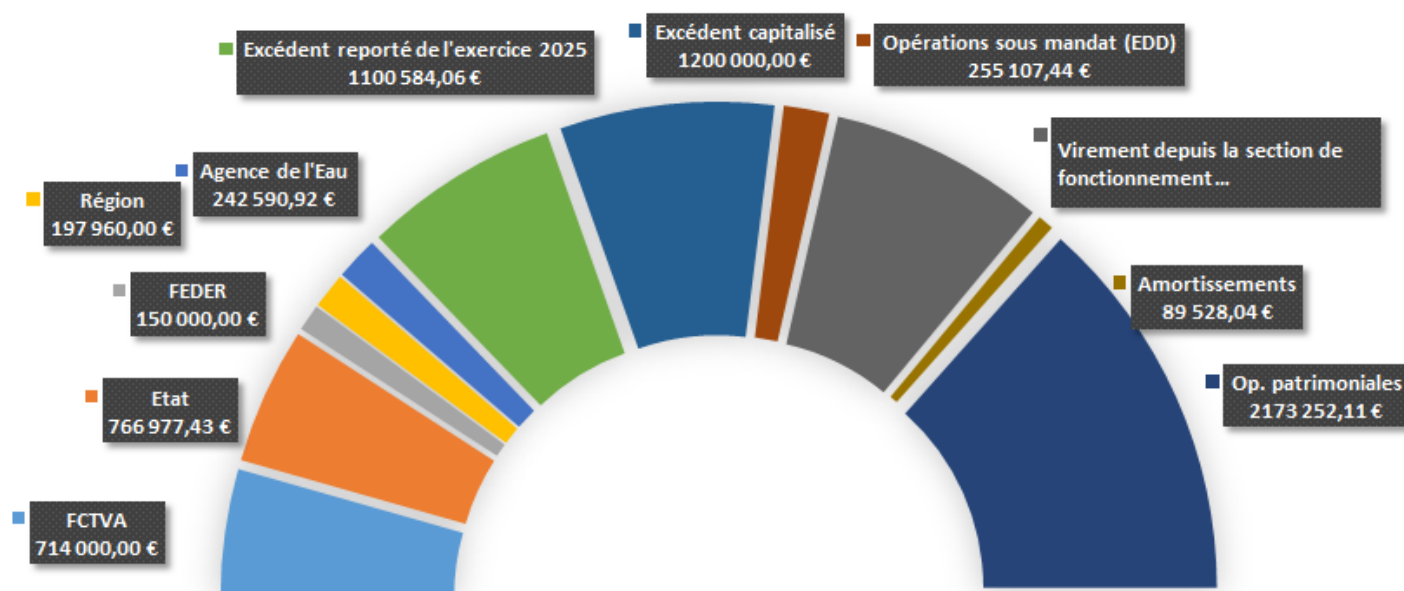
Contrairement à la section de fonctionnement qui implique en général des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. L'investissement concerne ainsi des actions structurantes qui vont accroître le patrimoine de l'établissement.

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement en 2026 représentent un montant de 8 100 000,00 euros.

Les recettes réelles concernent principalement des subventions perçues pour mener à bien les projets d'investissement de l'EPTB afin de protéger les habitants du risque inondation ainsi que du FCTVA perçu sur les travaux menés en 2024 (le syndicat percevant le FCTVA en N-2).

Les principaux financeurs sont l'Etat, l'Union Européenne (via le FEDER), la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les autres recettes réelles sont constituées par des fonds propres de l'EPTB (autofinancement, excédent des exercices antérieurs, ...).

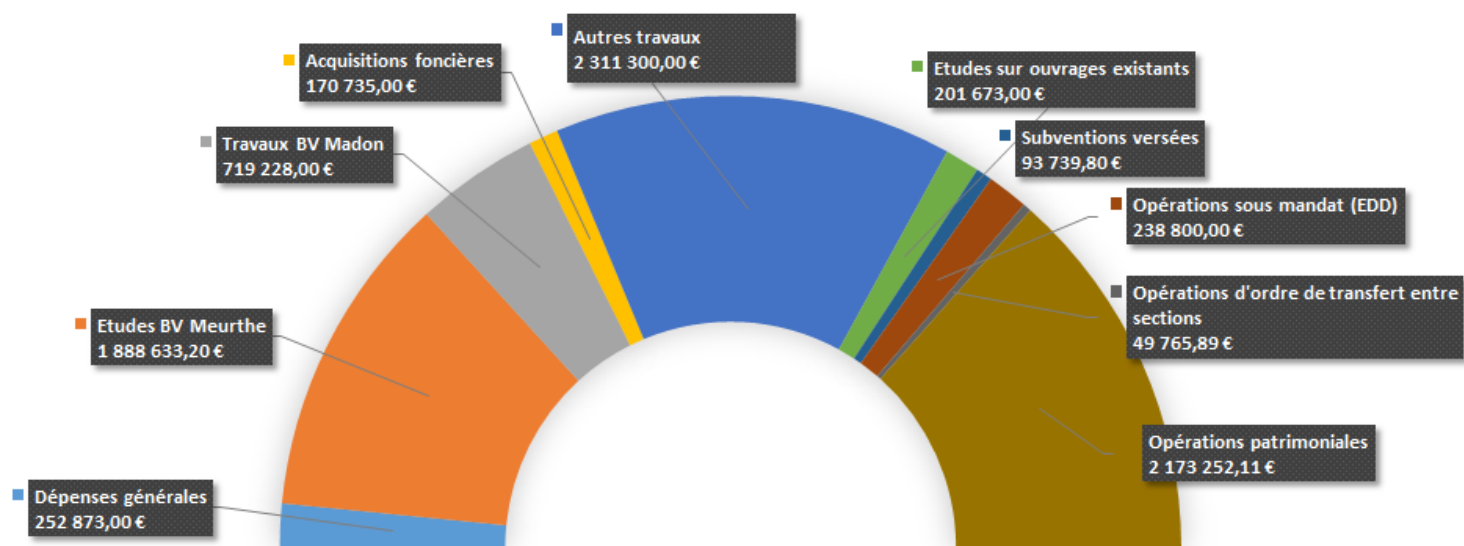


RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	1 100 584,06		1 100 584,06
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 914 000,00		1 914 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	613 749,62	743 778,73	1 357 528,35
Total recettes réelles hors opérations	3 628 333,68	743 778,73	4 372 112,41

1 - EDD Pierre La Treiche	100 000,00		100 000,00
2 - EDD Bertrichamps	138 800,00		138 800,00
4 – Prise d’eau Voinémont op.6.7 Madon	3 021,76		3 021,76
5 – Aménag. Halieutique op.6.7 Madon	13 285,68		13 285,68
Total recettes opérations d'invest.	255 107,44		255 107,44
021 – Virement de la section de fonct.	1 210 000,00		1 210 000,00
040 – Op. D’ordre de transfert entre sections	89 528,04		89 528,04
041 – Opérations patrimoniales	2 173 252,11		2 173 252,11
Total recettes d'ordre	3 472 780,15		3 472 780,15
Total recettes d'investissement	7 356 221,27	743 778,73	8 100 000,00

B. Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement du syndicat regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de l'établissement. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'acquisitions de terrain, d'études et de travaux (soit sur des aménagements déjà existants, soit à créer).



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
13 – Subventions d’investissement reçues	32 873,00		32 873,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 986 000,00	106 306,20	2 092 306,20
204 - Subventions d’équipement versées	93 739,80		93 739,80
21 - Immobilisations corporelles	1 847 000,00	2 735,00	1 849 735,00
23 - Immobilisations en cours	1 525 300,00	39 228,00	1 564 528,00
27 – Autres immobilisations financières	5 000,00		5 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	5 489 912,80	148 269,20	5 638 182,00
1 - EDD Pierre La Treiche	100 000,00		100 000,00
2 - EDD Bertrichamps	138 800,00		138 800,00
Total dépenses opérations d'invest.	238 800,00		238 800,00
040 – Op. d’ordre de transfert entre sections	49 765,89		49 765,89
041 – Opérations patrimoniales	2 173 252,11		2 173 252,11
Total dépenses d'ordre	2 223 018,00		2 223 018,00
Total dépenses d'investissement	7 951 730,80	148 269,20	8 100 000,00

4. Information sur l'endettement du syndicat

A ce jour, le syndicat n'a contracté aucun emprunt.

5. Effectifs – personnel

L'effectif de l'EPTB est au 1er janvier de 12 emplois permanents, 8 agents titulaires et 4 agents contractuels (dont 2 en CDI). Trois postes concernent la filière administrative et neuf la filière technique.

Le budget primitif 2026 prévoit toutefois la création d'un emploi fonctionnel pour le poste du directeur, la création d'un poste d'ingénieur pour la gestion de crise (évolution du poste d'un technicien ayant réussi l'examen professionnel en 2025 et dont les missions évoluent avec la mise en place du dispositif de gestion de crise à l'échelle du territoire de l'EPTB) ainsi que la création d'un poste non permanent d'un an pour accroissement temporaire d'activité (ceci du fait du dépôt du dossier réglementaire en vue des travaux à réaliser sur le BV Meurthe dans un contexte où un agent sera en disponibilité pour convenances personnelles pendant une année scolaire).

6. Le budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques.

L'EPTB est un syndicat à la carte avec une compétence optionnelle sur le volet gestion des milieux aquatiques. Trois EPCI ont transféré cette compétence : CC Mirecourt Dompaire, CC Pays du Sel et du Vermois, CC Terre d'eau et un EPCI l'a délégué : CC Vosges Côté Sud Ouest (convention en cours de rédaction).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 523 274,00 €, la section d'investissement à 4 040 400,00 €.

A. Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent principalement :

- L'entretien courant des rivières et notamment le retrait d'embâcles suite aux crues (70 000€).
- Les frais de fonctionnement occasionnés par la compétence GEMA au budget principal (22 500 €): estimation annuelle basée sur une part des m² de locaux loués et des dépenses annexes par ETP (ex : équipement de protection individuel, remboursement de frais, assurance,...) ainsi que les indemnités du vice-président dédié à cette thématique
- Le remboursement du personnel au budget principal (16 000 € soit 1 ETP correspondant à la prise en compte du reste à charge de l'EPTB après perception d'une aide à 80% de l'AERM). A noter que dans le cadre de son XIIe programme, l'AERM plafonnera à 70% ce poste à compter de 2027.
- Des participations financières à la Fédération de pêche des Vosges pour le chantier jeunes pour l'entretien de la végétation rivulaire du Potcuit à Estrennes. Les dépenses 2026 comprennent également la participation de l'an dernier. En effet, l'opération n'ayant pu être finalisée en totalité en fin d'année, le paiement n'a pu être effectué sur l'exercice 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	97 500,00		97 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	75 000,00		75 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	22 500,00		22 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 000,00		16 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 000,00		16 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	8 000,00		8 000,00
67 - Charges spécifiques	2 000,00		2 000,00
Total dépenses réelles	123 500,00		123 500,00
023 – Virement à la sect.d'investissement	1 388 774,00		1 388 774,00
042 - Op.d'ordre de transfert entre sections	11 000,00		11 000,00
Total dépenses d'ordre	1 399 774,00		1 399 774,00
Total dépenses de fonctionnement	1 523 274,00		1 523 274,00

Les recettes de fonctionnement concernent :

- La contribution des membres ayant transféré la compétence GEMA est reconduite à l'identique (37 5 000 €) ceci depuis le début de mandat (pour mémoire le montant demandé à chaque intercommunalité est réparti en fonction du nombre d'habitants et du linéaire de cours d'eau considérés).
- La convention de délégation à conclure avec la CCVCSO, le montant demandé pour 2026 est de 3 527 €
- L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2025 est de 1 144 746,43 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	3 527,00		3 527,00
74 - Dotations et participations	375 000,00		375 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	0,57		0,57
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 144 746,43		1 144 746,43
Total recettes réelles	1 523 274,00		1 523 274,00

Total recettes de fonctionnement	1 523 274,00	1 523 274,00
----------------------------------	--------------	--------------

B. Section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement concernent principalement en crédits nouveaux :

- Des frais d'études (chapitre 20) pour un montant de 170 096,00€ correspondant à toutes les études en cours ou à venir de MOE (Neufcours, Bras de la Meurthe et canal du Moulin, Madon, Affluents du Madon), relevés (topographie, géotechnique, bathymétrie) ainsi que des crédits pour d'éventuelles études sur des petits ruisseaux
- La possibilité de procéder à des acquisitions foncières pour 10 000,00 € (chapitre 21)
- Un montant de travaux (chapitre 23) de 3 549 503,34€ correspondant pour 2 985 503,34 aux opérations en cours ou à venir (fin de la facturation des travaux du Val d'Arol, travaux de la Saule, travaux sur le Neufcours ainsi que les travaux des tranches 1 et 2 du Madon) et 564 000 € de régularisation d'imputation comptable pour des travaux menés depuis 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
20 - Immobilisations incorporelles	170 096,00	30 800,66	200 896,66
21 - Immobilisations corporelles	10 000,00		10 000,00
23 - Immobilisations en cours	3 163 213,74	386 289,60	3 549 503,34
Total dépenses réelles hors opérations	3 343 309,74	417 090,26	3 760 400,00
041 – Opérations patrimoniales	280 000,00		280 000,00
Total dépenses d'ordre	280 000,00		280 000,00
Total dépenses d'investissement	3 623 309,74	417 090,26	4 040 400,00

Les recettes réelles d'investissement sont :

- La récupération du FCTVA (chapitre 10) pour les travaux réalisés en 2024 soit : 45 413 €
- L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) de 333 296,05 €
- Les subventions (chapitre 13) de l'Agence de l'eau Rhin Meuse et de la Région Grand Est sur l'ensemble des opérations en cours ou à venir (1 287 497,09 €)
- Une régularisation d'imputation comptable pour des travaux réalisés entre 2023 et 2025 (564 000 €)

A noter que dans les recettes en opérations d'ordre se trouvent l'amortissement de la subvention d'équilibre de la réserve incendie de Poussay ainsi que crédits pour régulariser des frais études ayant donné lieu à travaux (Brallerville, Val d'Arol, Tranche 1 du Madon,...)

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2026		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	333 296,05		333 296,05
10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 413,00		45 413,00
13 - Subventions d'investissement reçues	1 287 497,09	130 419,86	1 417 916,95
23 – Immobilisations en cours	564 000,00		564 000,00
Total recettes réelles hors opérations	2 230 206,14	130 419,86	2 360 626,00
021 – Virement sect. fonctionnement	1 388 774,00		1 388 774,00
040 – Op.d'ordre de transfert entre sections	11 000,00		11 000,00
041 – Opérations patrimoniales	280 000,00		280 000,00
Total recettes d'ordre	1 679 774,00		1 679 774,00
Total recettes d'investissement	3 909 980,14	130 419,86	4 040 400,00

7. VI. Présentation globalisée (budget principal et budget annexe)

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	4 300 000,00	8 100 000,00	12 400 000,00
Budget annexe	1 523 274,00	4 040 400,00	5 563 674,00
Total	5 823 274,00	12 140 400,00	17 963 674,00